

❖ **Dépôt des vélos (tous types sauf vélos en carbone)**

- ✓ De 9h00 à 12h00 dans la limite de la capacité d'accueil
- ✓ Présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité (imposé par la loi)
- ✓ Chaque vélo est contrôlé et une fiche d'informations est accrochée au vélo avec les défauts éventuels
- ✓ Les vélos non fonctionnels ou présentant un défaut de sécurité seront refusés
- ✓ Pour les vélos marqués, il vous sera demandé votre numéro de téléphone et votre adresse mail. En cas de vente, vous recevrez dans les semaines suivantes un mail vous indiquant la procédure à suivre pour effectuer le transfert de propriété du vélo

❖ **Prix de vente**

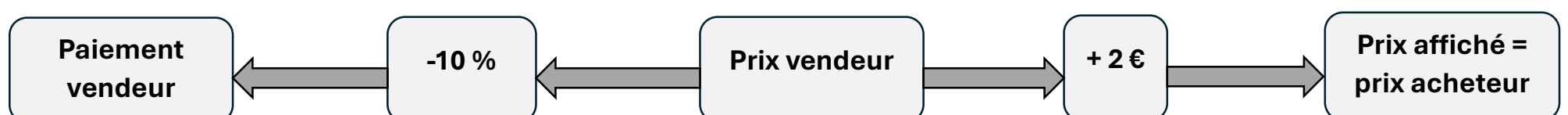
- ✓ Le prix de vente est fixé par le vendeur
- ✓ Attention : le prix de vente affiché est égal au prix de vente fixé par le vendeur + 2 € (frais de contribution de l'acheteur)
- ✓ Une contribution de 2 € par vélo déposé vous sera demandée
- ✓ Un justificatif de dépôt vous sera remis avec votre numéro de vendeur, la liste des vélos mis en vente, leur numéro et leur prix de vente, conservez-le bien

❖ **Restitution des paiements et / ou retrait des vélos invendus**

- ✓ De 17h00 à 18h00 dernier délai
- ✓ Tout vélo non vendu et non récupéré à 18h00 restera acquis aux organisateurs
- ✓ Présentez votre justificatif de dépôt qui permettra aux organisateurs de vous donner le statut de votre vélo

❖ **Votre vélo est vendu**

- ✓ Dirigez-vous vers la caisse où vous recevrez un chèque correspondant au prix vendeur moins 10 % de commission



Exemple :

Vous décidez de mettre en vente votre vélo 100 €

Le prix de vente affiché sera donc de 102 € (100 € + 2€ de contribution demandée à l'acheteur)

Il vous sera restitué 90 € (100 € - 10% de commission sur le prix vendeur soit 100 € - 10 €)

❖ **Votre vélo n'est pas vendu**

- ✓ Récupérez-le dans la halle puis dirigez-vous vers la sortie où des bénévoles vous demanderont le justificatif de dépôt puis détacheront la fiche technique du vélo
- ✓ En cas de défaut majeur qui n'aurait pas été trouvé durant le contrôle au dépôt du vélo, celui-ci vous sera restitué en l'état.